

Lutry, le 10 juin 2024

Motion «Pour faciliter et accélérer le développement de l'énergie solaire à Lutry»

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,

Le développement de la production d'énergie renouvelable, en particulier photovoltaïque, est une nécessité tant pour assurer l'approvisionnement électrique que pour répondre aux objectifs de transition énergétique. Cela s'inscrit dans les perspectives validées par le peuple suisse lors des votations du 18 juin 2023 sur la loi sur le climat et l'innovation, et du 9 juin dernier sur la loi pour un approvisionnement en électricité sûr. Au niveau communal, cela s'inscrit également dans le programme de législature 2021-2026 de la Municipalité.

Le potentiel de notre commune en matière d'énergie solaire est important. En particulier, les bâtiments communaux disposent, dans leur ensemble, de surfaces importantes adaptées à l'installation de panneaux photovoltaïques. Cela a notamment motivé la réalisation d'une installation sur la salle de gymnastique du collège de Corsy. Celle-ci, approuvée par le Conseil communal le 12 septembre 2022, est désormais la plus grande de notre commune.

Mais le potentiel ne se limite pas à des projets de grande taille. Des installations multiples de tailles plus réduites permettraient également une production d'énergie renouvelable significative. Pour autant, l'élaboration d'un préavis spécifique pour chaque projet peut représenter une quantité de travail disproportionnée par rapport à l'ampleur de l'investissement ou à la production attendue.

Ainsi, pour faciliter et accélérer la réalisation de nouvelles installations, ce texte propose la création d'un fonds spécifique pour en assurer le financement.

Ce fonds serait constitué d'un crédit d'investissement global accordé par le Conseil communal, que la Municipalité pourrait ensuite utiliser pour la réalisation de divers projets de production électrique photovoltaïque, sans devoir déposer de préavis et attendre leur approbation.

La Municipalité pourrait ensuite informer le Conseil de ces réalisations, par exemple dans le cadre de son rapport de gestion.

Avec un tel fonds, la Municipalité pourrait ainsi profiter de chaque opportunité d'installation de panneaux photovoltaïques, et ce de manière plus simple et rapide. Ce mode de fonctionnement permettrait ainsi d'accélérer le développement de l'énergie solaire dans notre commune.

Conclusion

Par cette motion, j'invite la Municipalité à proposer au Conseil communal la création d'un fonds spécifique pour assurer le financement de nouvelles installations de production photovoltaïque.

Je vous remercie par avance du bon accueil que vous réserverez à cette motion.



Vincent Arlettaz